



**Procès-Verbal**

**Conseil Municipal**

**DIMANCHE 16 MARS 2008**

10 h 00 – Salle Montgolfier

Ordre du Jour

- ✓ Ouverture de séance et installation du nouveau Conseil Municipal

<u>N° dossier</u>	<u>Délibérations</u>
<b>53.</b>	✓ Election du Maire
<b>54.</b>	✓ Fixation du nombre des Adjoints
<b>55.</b>	✓ Election des Adjoints

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le Dimanche 16 Mars 2008, à 10 h 00 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Richard JOLY, 8<sup>ème</sup> Adjoint remplaçant de Gérard WEBER, Maire sortant, puis de Monsieur Raymond SIGNUDI, Doyen de l'assemblée et enfin de Monsieur Olivier DUSSOPT, nouveau Maire.

**Etaient présents :**

M. Olivier DUSSOPT - Mme Nicole MONTEIL - M. Jean-Pierre VALETTE - Mme Antoinette SCHERER - M. Christophe FRANCOIS - Mme Eliane COSTE - M. Lylian QUOINON - Mme Aïda BOYER - M. Guy CAVENEGET - Mlle Valérie LEGENDARME - M. Simon PLENET - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Melle Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - M. François CHAUVIN - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Raymond SIGNUDI - Mme Naïma FERRIOL - M. Daniel MISERY - Mme Laurence COPETE - M. Eric PLAGNAT.

**Etaient absents et excusés : /**

**Convocation et affichage du :** Lundi 10 Mars 2008

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre VALETTE

**Nombre de membres :** 33

**En exercice :** 33

**Présents :** 33

**Votants :** 33

Monsieur Richard JOLY, 8<sup>ème</sup> Adjoint remplaçant de Gérard WEBER, Maire sortant, ouvre la séance.

-----

Monsieur Richard JOLY rappelle que par arrêté préfectoral n° 2008-21-4 du 21 Janvier 2008 les électeurs de la commune ont été convoqués les 09 et 16 Mars 2008 pour les Elections Municipales de la Commune d'ANNONAY.

Il rappelle que le résultat du scrutin du 09 Mars 2008 a été le suivant :

- ✓ Liste « ANNONAY AVEC VOUS ! » : 2 206 voix.
- ✓ Liste « ANNONAY AVENIR » : 4 888 voix.

Puis, il fait l'appel des Conseillers Municipaux élus :

- **M. Olivier DUSSOPT**
- **Mme Nicole MONTEIL**
- **M. Jean-Pierre VALETTE**
- **Mme Antoinette SCHERER**
- **M. Christophe FRANCOIS**
- **Mme Eliane COSTE**
- **M. Lylian QUINON**
- **Mme Aïda BOYER**
- **M. Guy CAVENEGET**
- **Mlle Valérie LEGENDARME**
- **M. Simon PLENET**
- **Mme Danielle MAGAND**
- **M. Patrice FRAPPAT**
- **Melle Céline LOUBET**
- **M. Denis LACOMBE**
- **Melle Edith MANTELIN**
- **M. Thierry CHAPIGNAC**
- **Mme Muriel BONIJOLY**
- **M. Christophe JOURDAIN**
- **Melle Julia FOLTRAN**
- **M. Patrick LARGERON**
- **Mme Francine SIEGEL**
- **M. Jean-Claude TOURNAYRE**
- **Mme Marie-Claire MICHEL**
- **M. Michel SEVENIER**
- **Melle Emeline BOURIC**
- **M. François CHAUVIN**

- Melle Laetitia GAUBERTIER
- M. Raymond SIGNUDI
- Mme Naïma FERRIOL
- M. Daniel MISERY
- Mme Laurence COPETE
- M. Eric PLAGNAT

Il déclare alors le Conseil Municipal installé.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE est choisi pour exercer les fonctions de secrétaire.

**Intervention de M. Richard JOLY – 8<sup>ème</sup> Adjoint (précédente mandature), remplaçant de M. Gérard WEBER, Maire sortant**

**« Je voudrais juste dire deux mots et rappeler brièvement la fierté que j'ai pu avoir d'exercer la fonction d'élu au sein de la municipalité d'Annonay et dire à quel point je suis fier du bilan que nous laissons aujourd'hui.**

**Aujourd'hui, la Mairie est en état de marche, elle permettra je l'espère aussi à la prochaine municipalité d'appliquer son programme, dans les meilleures conditions possibles.**

**Encore une fois je souhaite bonne chance à tous les élus, une bonne expérience à tous les nouveaux élus car il s'agit quand même d'une expérience formidable et, avec le temps vous verrez c'est quelque chose de passionnant et que l'on a du mal aussi à quitter. Merci à vous tous.**

Puis, il laisse la présidence du Conseil Municipal au conseiller le plus âgé, Monsieur Raymond SIGNUDI lequel constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Monsieur Raymond SIGNUDI indique :

**« Bonjour à tous, je constate que l'on toujours besoin des vieux. »**

Puis, afin de l'assister dans le cadre de cette procédure et conformément à la tradition, **M. Raymond SIGNUDI**, Doyen de l'assemblée fait alors appel au plus jeune membre de l'assemblée, **Melle Laetitia GAUBERTIER**, ainsi qu'à un deuxième scrutateur **Mme Naïma FERRIOL**.

**Intervention de M. Raymond SIGNUDI - Conseiller Municipal - Membre de l'opposition**

**« Mais auparavant et afin que ce soit une intervention qui n'ait rien à avoir avec l'élection du Maire, je souhaitais prendre la parole et je me suis entretenu avec M. Olivier DUSSOPT qui est tout à fait d'accord pour que je puisse intervenir dès à présent.**

**D'après BUFFON, c'est une déformation professionnelle donc je cite un philosophe, « la vraie philosophie est de voir les choses telles qu'elles sont ».**

**Le corps électoral s'est prononcé ; sans discussion aucune, il a accordé sa confiance à la liste qui a été conduite par M. DUSSOPT. N'ayant pas eu l'opportunité de le faire au terme des opérations de dépouillement, je tiens à lui exprimer, à la liste et à vous exprimer personnellement mes félicitations.**

**En cet instant, j'ai une pensée pour celles et ceux qui nous ont précédés dans cette assemblée, toutes tendances confondues.**

Et là, je voudrais faire une petite parenthèse parce-que dimanche, lorsque vous avez rendu hommage aux prédécesseurs Maires, et je pense que c'est un simple oubli, le nom de Claude FAURE n'a pas été mentionné, du moins je ne l'ai pas entendu et pas repris par la presse mais, je fais amende honorable si cela a été dit, je n'insisterais pas.

Permettez-moi aussi d'associer à cette pensée celles et ceux qui se sont engagés dans cette campagne et auxquels la loi électorale n'offre pas l'honneur de siéger.

La tâche qui vous attend sera passionnante, mais difficile. Vous devrez **impérativement** relever le défi de l'intercommunalité en faisant en sorte, à votre niveau, que les intérêts des uns et des autres, souvent trop divergents, n'empêchent plus les projets communs. La réussite de cette démarche pour le développement économique de notre bassin exigera de faire abstraction de nos différences, pour peu que ce soit cet état d'esprit qui vous anime. A cet égard, le choix des représentants de la Ville à la Communauté de Communes et singulièrement celui de la candidate ou du candidat à la présidence sera pour nous, sera pour moi, déterminant.

Nombre de vos propositions rejoignent celles que nous avons pu faire lors de la campagne électorale. Nous les soutiendrons avec la ferme volonté de rendre aux Annonéens confiance dans l'avenir.

L'emploi et la formation doivent être notre préoccupation première. Notre ville a beaucoup souffert et risque encore de souffrir des délocalisations. Certes, il n'est pas de votre compétence de créer des emplois, sauf à créer des emplois publics au risque d'alourdir inconsidérément les charges de fonctionnement de la ville. En revanche, vous pouvez et vous devez créer les conditions d'accueil de nouvelles entreprises et notamment des PME génératrices de fortes valeurs ajoutées par la création d'ateliers relais, proposition sur laquelle nous nous rejoignons.

Vous avez proposé la création d'une agence pour la promotion, l'animation et le développement du tourisme. Je pense qu'il vous faudra imaginer une structure similaire pour le développement de l'emploi. Vous disposez, me semble-t-il, de la personne adéquate dans votre équipe.

Les entreprises ne viendront pas toutes seules. Vous devrez aller les chercher en vous appuyant sur la richesse que constituent nos jeunes et celle des formations qui leur sont proposées tant au niveau des lycées, des centres de formation professionnelle en partenariat avec les chambres consulaires.

Vous devez et nous avec vous, soutenir le commerce de proximité. Cela passera non seulement par un partenariat accru avec les commerçants, mais par un effort significatif en matière de stationnement. Je me permets de rappeler qu'en 1999, la municipalité de l'époque a annulé la construction du parking sous le pont Montgolfier destiné à répondre à leur attente. Il faudra rattraper le temps perdu.

Nous divergeons sur ce point. Vous souhaitez des parkings en périphérie, nous proposons des parkings proches des commerces. J'espère qu'une réelle volonté de dialogue et de concertation (dont vous avez fait un de vos arguments de campagne) nous permettra de rapprocher nos points de vue et ainsi de favoriser l'attractivité du centre ville. Le commerce, c'est la théorie des aimants. Plus la force d'attraction est grande, plus elle attire.

La ville a des atouts, elle recèle de richesses et singulièrement avec son patrimoine. Elle est dynamique, a des capacités pour rebondir, pour peu que vous meniez une politique audacieuse.

Nous abordons donc cette mandature avec un esprit constructif, mais nous veillerons à la bonne gestion des deniers publics en particulier à ce que les marges financières soient consacrées à l'investissement, à la réduction de l'endettement grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

**Nous l'abordons également avec beaucoup d'humilité, car et j'emprunterai ce passage à une relation personnelle qui a été un très responsable humanitaire et qui s'adresse aussi bien à vous qu'à nous, « tout ce qui s'est passé d'important était imprévu, tout ce qui était prévu d'important ne s'est pas passé.**

**Alors dans des conditions pareilles l'avenir a quelque chose de fantastique, c'est qu'il est imprévisible.»**

**C'est pourquoi, conscient de notre faiblesse numérique au sein de cette assemblée et pour un suivi efficace des dossiers ainsi qu'un suivi au plus près de votre politique, la liste que j'ai conduite se constituera dans les tous prochains jours, sous ma responsabilité, en association. Ce sera la voix de l'opposition. Elle aura vocation à accueillir toutes les personnes désireuses de soutenir notre action et de participer à notre réflexion pour l'avenir.**

**Vous l'avez bien compris, l'opposition se construit. Si vous me permettez une observation, ce n'est pas un conseil, mais une observation, les conseils c'était dans le passé : Il faut être maire tout le temps, c'est la fonction électorale où on laisse le plus de gomme sur la route. L'oublier et certains l'on fait, c'est en payer le prix sur le plan électoral.**

**Quant à moi, selon Confucius, autre philosophe « Je ne veux, ni ne rejette absolument rien, mais je consulte toujours les circonstances. Je vous remercie. »**

**M. Raymond SIGNUDI**, Doyen de l'assemblée donne ensuite lecture des articles suivants :

L.2122-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8, et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### **« Article L.2122-4**

Le Conseil municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses membres au scrutin secret à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat de représentant au Parlement européen ou d'une des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire élu à un mandat ou exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

#### **Article L.2122-5**

Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du Département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux Chefs de services départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

### **Article L.2122-6**

Les agents salariés du Maire ne peuvent être Adjoints.

### **Article L.2122-7**

Le Maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Article L.2122-8**

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Pour toute élection du Maire ou des Adjoints, les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus par l'article L.2121-10 à L.2121-12. La convocation contient la mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le Conseil Municipal. Si, après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le Conseil Municipal procède néanmoins à l'élection du Maire et des Adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres.

En ce dernier cas, il y a lieu de recourir à de nouvelles élections complémentaires. Il y est procédé dans le délai d'un mois à dater de la dernière vacance. Toutefois, quant il y a lieu à l'élection d'un Adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur la proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le Conseil municipal aurait perdu le tiers de son effectif légal.

### **Article L.2122-9**

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, lorsqu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Maire, le Conseil municipal est réputé complet si les seules vacances qui existent en son sein sont la conséquence :

- 1°) de démissions données lorsque le Maire a cessé ses fonctions et avant l'élection de son successeur ;
- 2°) d'une décision de la juridiction administrative devenue définitive annulant l'élection de conseillers municipaux sans proclamation concomitante d'autres élus.

Après avoir donné lecture des articles susmentionnés, Monsieur Raymond SIGNUDI, Doyen invite l'assemblée à élire le Maire.

#### **2008/ 53. ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Raymond SIGNUDI, Doyen de l'assemblée, demande quels sont les candidats à ce poste.

Il précise que, en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Madame Nicole MONTEIL présente la candidature de Monsieur Olivier DUSSOPT.

Aucune autre candidature n'est présentée, il est alors procédé au vote.

Puis, en présence de Monsieur Raymond SIGNUDI, Président, Mademoiselle Laetitia GAUBERTIER, membre le plus jeune de l'assemblée et Madame Naïma FERRIOL, 2<sup>ème</sup> scrutateur, effectuent le dépouillement.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs : 05
- Nombre de bulletins exprimés : 28

- Monsieur obtient Olivier DUSSOPT obtient : 28 voix.

Monsieur **Olivier DUSSOPT** est donc proclamé Maire par **28 voix** pour.

Conformément à l'article 2121-14, Monsieur Raymond SIGNUDI, invite alors Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, à prendre place afin d'assurer la présidence de la séance.

---

### **Intervention de M. Olivier Dussopt - Maire d'Annonay, Député de l'Ardèche**

Madame, Monsieur, et Chers Collègues,

C'est avec beaucoup d'émotion mais aussi un très grand honneur que je prends la parole pour la première fois devant ce Conseil Municipal.

**Je veux d'abord remercier les Annonéens et les Annonéennes pour la confiance qu'ils ont témoignée à l'équipe que j'ai conduite lors de ces élections municipales.**

Je veux aussi leur dire que cette confiance, largement exprimée, nous donne de l'enthousiasme et de l'énergie pour mettre en œuvre le projet que nous avons défendu tout au long de cette campagne. Cette confiance largement exprimée nous donne surtout beaucoup de responsabilités. Nous n'avons pas le droit de décevoir, nous devons travailler, travailler sans relâche pour être à la hauteur des enjeux qui attendent Annonay.

**Je veux remercier mon équipe évidemment.** Les remercier toutes et tous pour leur engagement à mes côtés avant, pendant cette campagne, et désormais pour le mandat qui s'ouvre et les six années qui s'annoncent devant nous.

Je salue la présence dans la salle de mon ami Jean PARIZET, Maire de 1977 à 1983, et je le remercie pour le parrainage qu'il a apporté à notre liste, en acceptant la dernière mais ô combien symbolique place sur cette liste Annonay Avenir.

**Je veux aussi remercier toutes celles et ceux qui m'accompagnent, me soutiennent et me conseillent depuis de nombreuses années** dans les différents combats politiques que j'ai eus à mener avec eux, qui sont aussi à mes côtés dans les moments les plus heureux comme les plus tristes et je veux leur dire que leur confiance, leur amitié sont pour moi le plus précieux des biens et que je les en remercie plus que sincèrement.

**Je veux dire à celles et ceux qui n'ont pas fait le choix de notre liste lors de ces dernières élections, et à celles et ceux qui aujourd'hui les représentent au Conseil Municipal, que leurs convictions seront respectées,** que les droits que doit avoir tout groupe d'opposition au sein d'une assemblée politique seront respectés et garantis.

En effet, c'est bien de politique dont nous parlons.

**La politique, c'est la vie de la cité, c'est l'affaire de tous.**

C'est parce que c'est l'affaire de tous que **nous devons savoir, nous rassembler le plus largement possible sur tous les projets** qui pourront permettre à notre bassin, à notre ville d'aller mieux, de se développer et progresser.

Appliquer notre projet sera notre ligne de conduite. Le débat, la concertation, telle sera notre méthode pour enrichir ce projet et faire en sorte que nous soyons plus efficaces dans son application.

### **Fidèles à nos convictions et à nos valeurs, nous resterons à l'écoute.**

Nous voulons que le dialogue citoyen reprenne sa place dans la vie de notre cité et nous voulons ainsi, avec vous tous poursuivre les quatre objectifs, les quatre priorités que nous avons défendus tout au long de la campagne.

1. **Nous voulons d'abord faire d'Annonay, une ville plus agréable et plus belle** et cela passe par des aménagements, des aménagements de l'espace public, cela passe par une réorganisation et la création de nouveaux stationnements, afin de libérer de la place pour les piétons, faire en sorte que cette ville soit une ville pour tous. Faire en sorte que cette ville soit plus agréable, faire en sorte notamment que la place des Cordeliers soit rendue aux piétons.

Nous voulons aussi revaloriser les parcs publics et placer en permanence l'exigence environnementale au cœur de nos actions. Nous voulons simplement améliorer le quotidien par l'entretien et l'installation de nouveaux équipements avec l'exemple des bancs, qui a été si souvent cité mais tous les équipements qui concourent à la qualité de vie dans notre ville.

Nous voulons enfin et parmi les quelques exemples que je vous ai cités, rénover et réhabiliter le quartier de Cance et le quartier de Fontanes pour en faire un éco-quartier.

2. **Nous voulons aussi faire une ville plus vivante, une ville appuyée sur une politique culturelle et associative, partenariale, respectueuse et faite de concertation.** Une politique en direction des clubs sportifs mais aussi une politique solidaire parce que nous considérons que si le développement de cette ville doit être la priorité absolue, il ne doit laisser personne, pas un homme, pas une femme, pas un quartier sur le bord du chemin.

Nous devons faire en sorte de mener une politique de solidarité, en direction de nos Aînés, en direction aussi de celles et ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés, celles et ceux qui n'arrivent pas à s'en sortir dans la vie de tous les jours et pour lesquels la Ville doit aussi jouer un rôle en tous cas, c'est comme cela que nous concevons le rôle de notre équipe municipale.

3. **Nous voulons faire d'Annonay une ville citoyenne et une ville exemplaire.** La, transparence, la concertation et l'écoute seront notre méthode, je l'ai dit tout à l'heure. Nous nous engageons à être disponibles et présents. Présents dans les quartiers, présents en mairie, présents aussi par la connaissance des dossiers et par les réponses que nous apporterons à toutes vos sollicitations.

Une ville exemplaire, c'est aussi **une ville qui s'appuie sur des services municipaux** remobilisés, confiants et en ordre de marche. Confiance et respect devront être les contreparties de la loyauté, de la mobilisation et de l'efficacité de nos services.

Une ville citoyenne, c'est aussi **une ville qui se mobilise pour ses services publics**, c'est une ville qui sait faire front lorsque les décisions prises ailleurs sont inacceptables.

**C'est une ville aussi responsable**, avec une équipe municipale, avec l'ensemble d'un Conseil Municipal qui sait rendre des comptes sur le mandat qu'il exerce, qui sait faire preuve de transparence et proposer au débat public les orientations et décisions qu'il a pu prendre.

4. **Nous voulons enfin qu'Annonay redevienne le cœur battant de son bassin au service de l'emploi et de la formation.** Cela passera évidemment par la relance de la Communauté de Communes qui est une priorité. Le large renouvellement des élus dans l'ensemble des communes de la Communauté de Communes doit nous permettre de restaurer la confiance, de recréer du lien et de remettre cette communauté de communes en marche, au service du développement de notre territoire.

**Quatre priorités, quatre objectifs rapidement tracés et une équipe pour les mettre en œuvre.**

**Investi désormais de la confiance du Conseil Municipal, je serai Maire à 100 % et j'assumerai pleinement les compétences du Maire pour ce qui concerne notamment la gestion de la commune, le budget, la sécurité, le développement économique, ou encore la gestion des services municipaux.**

**Je m'appuierai évidemment sur une équipe. Une équipe municipale disponible et compétente.** Les adjoints auront de larges délégations avec une véritable autonomie de façon à mettre en œuvre les objectifs qui relèveront de chacun de leur champ de compétence. Les conseillers municipaux seront impliqués et aussi bénéficieront de délégations afin d'assurer une plus grande efficacité et une mobilisation de l'ensemble de l'équipe.

Le conseil municipal doit redevenir un lieu de débat et d'échange, respectueux, pluraliste et **c'est pour cela que je m'engage à garantir et protéger les droits de l'opposition. Droit à l'expression, droit à l'information et droit à une représentation juste et équilibrée dans les instances communales.**

C'est l'honneur de la démocratie et de notre République que de garantir les conditions du pluralisme. A notre niveau, localement je m'engage à garantir ce droit.

**Je serai un Maire à l'écoute et déterminé.**

Annonay ne peut encore tout s'offrir et nous devons préserver nos capacités pour l'avenir.

**J'aurai autant de plaisir à dire oui que de capacité à dire non** dès lors que la demande ne rentrera pas dans le champ des compétences communales ou dès lors que la commune n'aura pas les capacités à répondre.

Je veux être un Maire au plus proche des réalités, conscient des capacités de la commune. Vigilant aussi sur le soutien que notre commune doit obtenir de ses partenaires.

**Notre équipe sera d'ailleurs attentive et veillera à ce qu'Annonay bénéficie de toutes les aides et de tous les financements.** Région, Département, Etat, Europe... Tous nos partenaires sont d'ores et déjà sollicités pour nous accompagner.

**Notre équipe enfin fera preuve de transparence.**

Ainsi, dès lors que nous connaissons précisément nos marges de manœuvres, nous établirons un calendrier de mis en œuvre de notre projet et le rendrons public.

La priorité sera donnée d'abord aux questions de sécurité et de mise aux normes. Sécurité routière, sécurité des usagers des bâtiments publics, sécurité des riverains de ces mêmes bâtiments.

Mes Chers Collègues, je voudrais vous dire pour conclure, quelques mots :

**Etre Maire d'Annonay n'a jamais pour moi une étape d'un plan de carrière.**

Cela n'a même jamais été un rêve, c'est devenu un objectif à force d'engagement et aujourd'hui, c'est devenu une réalité.

**Prendre la tête du Conseil Municipal de la ville où je suis né, où j'ai grandi et où j'ai choisi de construire ma vie, est un moment fort pour moi.**

C'est un moment fort pour l'ensemble de mon équipe et pour l'ensemble des Conseillers Municipaux, qui sont unis par une même passion et nous le savons tous, la passion pour Annonay. C'est cette passion, pour la chose publique et pour notre ville qui fait que tous au-delà de nos divergences d'opinion, nous nous engageons dans un scrutin, nous nous engageons dans une campagne et nous nous engageons au service de notre ville.

Fils d'un couple d'ouvriers et pur produit de l'école publique, pur produit de l'ascension sociale, je souhaite placer un certain nombre de valeurs au cœur de l'action que nous mènerons ici.

**Egalité, solidarité, tolérance. Telles sont ces valeurs.** Pour enfin, mettre l'action publique à leur service et faire en sorte que même **localement, nous puissions participer à l'émancipation individuelle et collective des hommes et des femmes de notre commune.**

Pour que nous puissions, à notre échelle, donner à chacun et chacune d'entre nous, les mêmes chances de réussir sa vie.

Le travail ne manque pas. La tâche est même immense et les chantiers nombreux. Nous sommes prêts, j'en suis persuadé à répondre aux enjeux de l'avenir d'Annonay. **Avec l'ensemble des habitants, avec l'ensemble des acteurs locaux, associatifs, économiques, sociaux, nous voulons simplement, modestement mais avec ambition, dessiner un nouvel et bel avenir pour Annonay. Merci de votre attention. »**

---

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, présente alors la délibération portant sur la détermination du nombre des Adjointes.

**2008/ 54. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle qu'aux termes de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux déterminent librement le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif du Conseil Municipal étant de 33 membres, il propose de fixer à **9** le nombre des Adjointes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Nicole MONTEIL - M. Jean-Pierre VALETTE - Mme Antoinette SCHERER - M. Christophe FRANCOIS - Mme Eliane COSTE - M. Lylian QUOINON - Mme Aïda BOYER - M. Guy CAVENEGET - Mlle Valérie LEGENDARME - M. Simon PLENET - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET - M.

Denis LACOMBE - Melle Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - M. François CHAUVIN - Melle Laetitia GAUBERTIER.

Et par 05 voix s'abstenant :

M. Raymond SIGNUDI - Mme Naïma FERRIOL - M. Daniel MISERY - Mme Laurence COPETE - M. Eric PLAGNAT.

**FIXE à 9** le nombre des Adjoints.

---

## **2008/ 55. ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, précise que conformément à la Loi n°2007-128 du 31 Janvier 2007, les Adjoints au Maire sont désormais élus au scrutin de liste.

L'élection est donc effectuée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, propose la liste suivante :

- ✓ Premier Adjoint : Mme Nicole MONTEIL
- ✓ Deuxième Adjoint : M. Jean-Pierre VALETTE
- ✓ Troisième Adjointe : Mme Antoinette SCHERER
- ✓ Quatrième Adjoint : M. Christophe FRANCOIS
- ✓ Cinquième Adjointe : Mme Eliane COSTE
- ✓ Sixième Adjoint : M. Lylian QUOINON
- ✓ Septième Adjointe : Mme Aïda BOYER
- ✓ Huitième Adjoint : M. Guy CAVENEGET
- ✓ Neuvième Adjointe : Melle Valérie LEGENDARME

Aucune autre liste n'étant proposée, il est alors procédé au vote

Mademoiselle Laetitia GAUBERTIER, membre le plus jeune de l'assemblée et Madame Naïma FERRIOL, 2<sup>ème</sup> scrutateur, effectuent le dépouillement.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs : 05
- Nombre de bulletins exprimés : 28

- La liste présentée par Monsieur Olivier DUSSOPT obtient : 28 voix

Sont donc élus au poste d'Adjoints :

- ✓ Mme Nicole MONTEIL : Premier Adjointe
- ✓ M. Jean-Pierre VALETTE : Deuxième Adjoint
- ✓ Mme Antoinette SCHERER : Troisième Adjointe
- ✓ M. Christophe FRANCOIS : Quatrième Adjoint
- ✓ Mme Eliane COSTE : Cinquième Adjointe
- ✓ M. Lylian QUOINON : Sixième Adjoint
- ✓ Mme Aïda BOYER : Septième Adjointe
- ✓ M. Guy CAVENEGET : Huitième Adjoint
- ✓ Melle Valérie LEGENDARME : Neuvième Adjointe

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, ajoute :

**« Avant de vous indiquer de quelle délégation chacun des Adjoints va devoir s'occuper, y'a-t-il des observations particulières ? »**

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur DUSSOPT apporte les précisions suivantes :

- ✓ Mme Nicole MONTEIL : Sera 1<sup>ère</sup> Adjointe chargée de la Solidarité et des Affaires Sociales.
- ✓ M. Jean-Pierre VALETTE : Sera Adjoint à l'Urbanisme et au Cadre de Vie.
- ✓ Mme Antoinette SCHERER : Sera Adjointe aux Finances et à l'Administration Générale.
- ✓ M. Christophe FRANCOIS : Sera Adjoint à la Culture, la Vie Associative et à l'Education Populaire.
- ✓ Mme Eliane COSTE : Sera Adjointe aux Personnes Agées, à la Prévention et à la Santé Publique.
- ✓ M. Lylian QUOINON : Sera Adjoint aux Sports.
- ✓ Mme Aïda BOYER : Sera Adjointe au Commerce et au Tourisme.
- ✓ M. Guy CAVENEGET : Sera Adjoint à l'Emploi, l'Insertion et la Formation.
- ✓ Melle Valérie LEGENDARME : Sera Adjointe à l'Education et aux Affaires Scolaires.

Par ailleurs, trois Conseillers Municipaux Délégués seront très prochainement nommés et rattachés directement au Maire.

- ✓ M. Simon PLENET : Conseiller Délégué à l'Environnement et au Développement durable.
- ✓ Mme Edith MANTELIN : Conseillère Déléguée à la Sécurité et à la Prévention de la Délinquance.
- ✓ M. Thierry CHAPIGNAC : Conseiller Délégué à la Politique de la Ville et à la Cohésion Urbaine.

---

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 50 mn.**

---

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM	le : 25 mars 2008
Relu et corrigé par Jean-Pierre VALETTE	le : 26 mars 2008
Emis le	le : 28 mars 2008

---